



## CONCOURS 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE D'ALUMACRAFT VOYAGE DE PÊCHE AVEC JON THELEN RÈGLEMENTS OFFICIELS

**DATE DE LA SÉLECTION: 12 mai 2021**

- 1) **EN PRENANT PART À CE CONCOURS, LE PARTICIPANT RECONNAÎT ET ACCEPTE CES RÈGLES OFFICIELLES DE FAÇON INCONDITIONNELLE.** En participant au concours du 75<sup>e</sup> anniversaire d'Alumacraft voyage de pêche avec Jon Thelen (le "**Concours**"), les participants (tels que définis ci-dessous) acceptent automatiquement et s'engagent à respecter le présent règlement officiel (le "**Règlement**"). Toutes les décisions du Commanditaire (tel que défini ci-dessous) concernant tout aspect de ce Concours, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité des participations, sont définitives et lient tous les participants pour tout ce qui concerne ce concours.

NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT

- 2) **PÉRIODE DU CONCOURS.** La Période du Concours est d'une durée limitée. Les Participants peuvent participer au Concours du 26 avril 2021, 08h00 HNC au 7 mai 2021, 23h59 HNC (la « **Période du concours** »). Aucune participation reçue avant ou après la fin de la période du concours ne sera acceptée.
- 3) **COMMANDITAIRE.** Ce Concours est commandité par BRP US, Inc. et Bombardier Produits Récréatifs inc., ses entités affiliées et filiales (ci-après conjointement appelées « **BRP** » ou le « **Commanditaire** »), dont l'adresse est le 726, rue St-Joseph, Valcourt, Québec, J0E 2L0.
- 4) **AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU POUR GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**
- 5) **ADMISSIBILITÉ.** Ce Concours est ouvert à toutes les personnes ayant leur résidence permanente au Canada ou aux États-Unis (excepté Puerto Rico), qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur pays, province, état ou territoire de résidence au moment où ils participent au Concours, qui ont une adresse courriel valide et qui fournissent des informations de contact valides. Les employés, agents et représentants de BRP, de ses filiales, des concessionnaires de BRP et de leurs agences de publicité et de marketing et les membres de la famille immédiate (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints) et les personnes résidant sous le même toit que les personnes susmentionnées ne seront pas admissibles. Les entreprises et les entités commerciales ne sont pas éligibles pour participer au Concours.
- 6) **COMMENT PARTICIPER.** Pendant la Période du concours, un individu admissible (« **Participant** ») peut participer au Concours sur Facebook et Instagram en complétant les étapes suivantes :
- a) Facebook  
Publier une photo en commentaire sous la publication du Concours d'Alumacraft et décrire brièvement pourquoi vous devriez gagner le voyage de pêche.
  - b) Instagram



Publier une photo avec #Alumacraft75 et #Contest. Dans la description de la photo, décrire pourquoi vous devriez gagner le voyage de pêche. La photo doit être publique.

Toutes les entrées qui sont incomplètes, illisibles, endommagés, irréguliers, qui ont été soumises par des moyens illicites, ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à une condition du Règlement peuvent être disqualifiées par le Commanditaire, à sa seule discrétion, agissant raisonnablement.

**TOUTES LES IMAGES ENVOYÉES QUI ENFREIGNENT DES DROITS D'AUTEUR SERONT AUTOMATIQUÉMENT DISQUALIFIÉES.**

- 7) **UNE INSCRIPTION PAR PLATEFORME PAR PERSONNE.** Les Participants peuvent seulement soumettre une inscription en utilisant les mêmes informations sur chaque plateforme, pour un maximum d'un (1) commentaire sur Facebook et d'une (1) publication sur Instagram.
- 8) **DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION D'IMAGES.** Le cas échéant, prenez note des directives suivantes pour la soumission d'une image ou photo. Toute participation sera rejetée si le Participant ne respecte pas ces directives. Chaque photo ne doit pas respecter ces directives :
- Violier ou enfreindre les droits d'autrui, y compris, mais sans s'y limiter, la vie privée, la publicité ou les droits de propriété intellectuelle ;
  - Violier les droits d'auteur (y compris les photographies, sculptures, peintures et autres œuvres d'art ou images publiées sur ou dans des sites web, à la télévision, au cinéma ou dans d'autres médias);
  - Soumettre une photo sans autorisation d'utilisation par toutes les parties dans le contenu ;
  - Communiquer des messages ou des images incompatibles avec les images positives et/ou la bonne volonté auxquelles le sponsor souhaite s'associer ;
  - Disperser le sponsor, l'administrateur ou d'autres personnes, produits ou entreprises ; et
  - Contiennent des images ou des mots qui font la promotion de l'alcool, des drogues illégales, du tabac, des armes à feu (ou de l'utilisation de l'un des éléments précédents), d'activités qui peuvent sembler dangereuses ou dangereuses, ou d'un programme ou d'un message politique particulier.
- 9) **IMAGES SOUMISES.** Les Participants accordent une licence non exclusive, mondiale, perpétuelle, irrévocable et libre de droits pour copier, publier, afficher, reproduire et modifier les images et/ou vidéos soumises dans le cadre du Concours.

Le Participant comprend et accepte que BRP n'a aucune obligation d'utiliser les photos et/ou vidéos soumises dans le cadre du Concours.

- 10) **SÉLECTION DU GAGNANT ET RÉCLAMATION DU PRIX:** La sélection aura lieu le **12 mai 2021**, au bureau du Commanditaire, soit au 10101 Science Drive, Sturtevant, Wisconsin, USA, 53177. La sélection ne dépend pas de la chance.

Le Commanditaire choisira, à sa seule discrétion, onze (11) Participants (chacun un « **Gagnant** » parmi les entrées reçues. La sélection des Gagnants sera basée, sans limitation, sur l'évaluation de la qualité de l'histoire et de l'expérience de navigation du Participant, tel que démontré dans le courriel soumis.

La probabilité de gagner dépend du nombre de participations reçues et des critères du Commanditaire.

Les décisions du Commanditaire et toutes les questions relatives à ce Concours sont définitives et contraignantes. Le Commanditaire ne peut être tenu responsable des retards survenus pour une raison indépendante de sa volonté.

Pour être déclaré comme Gagnant, un Participant doit avoir respecté, être en conformité avec et continuer à se conformer au Règlement. Si Gagnant ne respecte pas toutes les dispositions prévues dans les présentes règles, le Commanditaire peut disqualifier le Gagnant et, à sa seule et absolue discrétion, soit sélectionner ou non un autre participant. Le Commanditaire sera entièrement libéré et déchargé de toute responsabilité à cet égard.

- 11) **AVIS AUX GAGNANTS** : Le Commanditaire tentera de contacter les Gagnants entre 9h HNC et 17h HNC, du lundi au vendredi, pendant cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage. Si le Commanditaire ne peut contacter un Gagnant à l'intérieur de cinq (5) jours ouvrables, en utilisant les systèmes de messagerie privée, de communication ou de notification de Instagram ou Facebook fourni par le Participant, le Commanditaire se réserve le droit de sélectionner un nouveau participant ou de procéder sans impliquer un autre Participant. Le Commanditaire n'est pas responsable des tentatives infructueuses de notification du gagnant.
- 12) **PRISE DE POSSESSION DES PRIX** : Un représentant du Commanditaire contactera les Gagnants pour les arrangements de la livraison du Prix.
- 13) **AUCUNE ALTERNATIVE EN ESPÈCES**. En acceptant le Prix, les Gagnants consentent à l'utilisation de leur nom, photographie, image, voix et déclarations liées au Concours, à des fins publicitaires, sans autre compensation. Les Gagnants autorisent BRP à utiliser ce contenu à toutes fins, y compris la publicité et le marketing. Aucun transfert, substitution ou remboursement du Prix. **AUCUNE SUBSTITUTION EN ESPÈCES POUR UN PRIX**, sauf au choix du Commanditaire, qui peut substituer un Prix de valeur égale ou supérieure si le Prix annoncé n'est plus disponible.
- 14) **CERTIFICATION D'ÉLIGIBILITÉ** : Avant d'être déclaré comme Gagnant et afin d'être éligibles pour recevoir un prix, les gagnants doivent remplir une déclaration d'éligibilité et, si applicable, une décharge de responsabilité/publicité et/ou un accord de confidentialité et/ou un formulaire W-9 et/ou pour les résidents canadiens, une question mathématique. Si applicable, le Gagnant doit accepter et se conformer aux exigences et aux politiques de toute tierce partie liée au Prix. Tous les documents pertinents doivent être signés et retournés au Commanditaire dans les cinq (5) jours ouvrables à compter de leur envoi par le Commanditaire, sous peine de perdre le prix.
- 15) **PRIX : Onze (11) Gagnants seront sélectionnés**

**Premier Prix** : Un (1) Gagnant du grand prix, ainsi qu'un Invité vont recevoir une (1) journée de pêche avec l'ambassadeur Alumacraft Jon Thelen à une date à être déterminée. Le transport jusqu'au Minnesota, deux (2) nuits à l'hôtel et une carte cadeau de 500\$ pour les dépenses personnelles. Le Gagnant du grand prix recevra également un (1) ensemble comprenant deux (2) T-shirts 75<sup>e</sup> anniversaire d'Alumacraft, deux (2) foulards Alumacraft, un (1) habit de pluie Striker Adrenaline et une (1) boîte Flambeau incluant des accessoires de pêche. Le voyage doit être programmé avant le 30 avril 2022 et réservé avant le 30 septembre 2022. Valeur de 3000\$US / 4000\$ CAD.

Pandémie de Covid-19. Les Participants reconnaissent que le Concours se déroule dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et, qu'en raison de cela et en raison de l'évolution des règles sanitaires,

certaines Prix pourraient être temporairement indisponibles. Auquel cas, le Commanditaire se réserve le droit de modifier notamment, le Prix pour un prix de même valeur, les inclusions, l'équipement prêté ou les dates auxquelles le Prix pourra être utilisé. Dans tous les cas, le Gagnant et son Invité devront respecter toutes les directives de santé publique en vigueur et pourraient devoir porter un masque et respecter les exigences de distanciation sociale. Le Gagnant et son Invité devront également confirmer qu'ils ne présentent aucun symptôme de Covid-19 et qu'ils n'ont pas été exposés au Covid-19.

**Deuxième Prix :** Dix (10) Gagnants recevront un (1) des ensembles comprenant un (1) T-shirt 75e anniversaire d'Alumacraft et un (1) foulard Alumacraft, Valeur de 36\$US/ 46\$ CAD.

**16) AUTRES DÉPENSES ET REQUIS.** Toutes les autres dépenses non spécifiquement mentionnées dans la description du Prix sont à la charge exclusive du Gagnant et de son Invité, y compris, mais sans s'y limiter :

- les frais de voyage aller-retour entre l'aéroport international le plus proche du domicile du participant et un pays éligible, tous les transferts terrestres, les frais d'aéroport, les bagages, les assurances voyages;
- les frais personnels d'hébergement, les pourboires, les repas non indiqués dans la description du Prix;
- les taxes;
- les frais médicaux, les accidents;
- toute autre assurance;
- tout autre élément de nature personnelle.

Le Gagnant et son compagnon de voyage (« **Invité** ») doivent voyager en même temps et au départ de la même ville. L'Invité du Gagnant doit rester le même pendant toute la durée du voyage. L'Invité du Gagnant, ou son parent/tuteur légal s'il n'a pas atteint l'âge de la majorité, devra remplir une décharge de responsabilité et de publicité complète avant le voyage. Les Gagnants et leur Invité sont responsables de l'obtention de tous les documents de voyage nécessaires. Selon leur lieu de résidence, **le Gagnant et son Invité peuvent avoir besoin d'un passeport valide** pour pouvoir réclamer leur Prix en raison des exigences liées aux voyages transfrontaliers.

**17) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité en cas de saisie incorrecte ou inexacte des informations de participation, d'erreur humaine ou technique, de défaillance d'Internet ou du site internet pendant le Concours, de problèmes ou de dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique, de logiciels, la défaillance de tout courrier électronique ou l'encombrement d'Internet ou d'un site web, les erreurs d'encodage ou d'impression, la perte, le retard ou le brouillage des données ou des transmissions, ou toute combinaison de ces éléments, y compris tout préjudice ou dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne lié ou résultant de la lecture ou du téléchargement de tout élément de la promotion.

Le Commanditaire n'est pas responsable des envois ou des réclamations de Prix perdus, en retard, endommagés, mal acheminés, abîmés, mutilés, illisibles, incomplets, insuffisamment affranchis ou altérés, ni des autres participations ou questions pertinentes à ce Concours. Le Commanditaire n'est pas responsable des erreurs d'impression, de distribution ou de production ou des erreurs commises par des lecteurs mécaniques, ni des envois ou participations perdus, en retard, mal acheminés ou insuffisamment affranchis. Dans l'éventualité où des erreurs de production, d'ensemencement, d'impression ou autres entraîneraient la réclamation d'un nombre de prix supérieur à celui indiqué pour

toute catégorie, le Commanditaire se réserve le droit de suspendre la livraison des prix, sans préavis, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux de la province de Québec.

- 18) INFORMATIONS PERSONNELLES.** En participant à ce Concours, chaque Participant consent à la collecte, l'utilisation et la distribution de ses informations personnelles (informations qui identifient un Participant en tant qu'individu, telles que le numéro de téléphone, l'âge, l'adresse personnelle, les informations de compte Facebook/Instagram/Twitter, le cas échéant, etc. Si les Participants choisissent de participer au Concours, le Commanditaire peut communiquer avec eux au sujet de ses produits, services et offres. Le Commanditaire ne vendra ni ne transmettra aucune information personnelle d'un Participant à des tiers, sauf aux fins de l'administration du présent Concours. Veuillez consulter la Politique de Confidentialité du Commanditaire à l'adresse <http://www.brp.com/en/privacy-policy.html> pour obtenir des informations sur la Politique visant à maintenir la confidentialité et la sécurité des informations.
- 19) PUBLICITÉ.** En acceptant le Prix, le Gagnant accepte que le Commanditaire et ses représentants respectifs utilisent son nom, ses photographies, ses vidéos, ses portraits, son sobriquet et sa voix, sa ville de résidence, ses informations biographiques, les informations relatives au Prix et/ou ses déclarations concernant ce Concours à des fins publicitaires et/ou de publicité dans tous les médias (connus actuellement ou à l'avenir) dans le monde entier, à perpétuité et sans compensation, notification ou autorisation, sauf si la loi l'interdit.
- 20) LIBÉRATION ET RESPONSABILITÉ.** En s'inscrivant à ce Concours, les Participants dégagent et indemnisent à jamais le Commanditaire, ses agences de publicité et de promotion, leurs sociétés affiliées et leurs directeurs, dirigeants, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de tout dommage, blessure, décès, perte ou responsabilité à l'égard d'une personne ou d'un bien, dû, en tout ou en partie, directement ou indirectement, à la participation au concours, à l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix, ou à la préparation et/ou à la participation à un concours et/ou à une activité liée à un prix.
- 21) DÉCHARGE.** En s'inscrivant à ce Concours, le Gagnant reconnaît et accepte que Bombardier Produits Récréatifs inc., BRP US Inc., leurs sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés, concessionnaires, agents et assureurs respectifs (ci-après désignés collectivement par l'expression « **Parties libérées** ») (i) n'assumeront aucune responsabilité que ce soit en rapport avec ce Concours et/ou la remise ou l'utilisation des Prix; (ii) n'offriront aucune garantie ou représentation quelle qu'elle soit en rapport avec les Prix; (iii) dénieront toute garantie implicite de qualité marchande et de convenance à quelque fin que ce soit; et (iv) ne pourront être tenus responsables de blessures, d'accident, pertes ou autre dommages ou inconvénient quels qu'ils soient attribuables à l'acceptation ou à l'utilisation des Prix ou à la participation au Concours. Les Parties libérées ne sont responsables d'aucune erreur typographique ou autre au niveau de l'offre ou de l'administration de ce Concours, y compris, entre autres, toute erreur dans la publicité, les Règlements, l'annonce des Gagnants ou la distribution des Prix.
- 22) DROIT APPLICABLE ET FORUM.** Tous les problèmes et questions concernant l'interprétation, la validité et le caractère exécutoire du présent Règlement, ou les droits et obligations des Participants et du Commanditaire dans le cadre du Concours, sont régis par les lois de la province de Québec et les lois fédérales applicables, et doivent être interprétés conformément à celles-ci.



Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour obtenir une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

La nullité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent Règlement n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide ou autrement inapplicable, le présent Règlement doit être interprété conformément à ses termes comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas. Nul là où la loi l'interdit.

- 23) PRIORITÉ.** En cas de divergence ou d'incohérence entre les termes et conditions contenus dans les présentes et les termes et conditions contenus dans tout matériel lié au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires de participation au Concours, le matériel de marketing, le court préavis ou la publicité de toute sorte, les termes et conditions des présentes prévaudront, régiront et contrôleront tous les autres termes et conditions.
- 24) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Toute la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques, noms, logos, dessins, matériels promotionnels, pages web, codes sources, dessins, illustrations, slogans et représentations sont la propriété du Commanditaire. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle sans le consentement écrit explicite de son propriétaire est strictement interdite.
- 25) LANGUE.** En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et toute autre version des présentes règles dans une autre langue, la version anglaise prévaut.
- 26) FACEBOOK/INSTAGRAM.** Ce Concours n'est d'aucune façon commandité, sanctionné ou administré par Instagram ou Facebook et n'y est en aucun cas associé. Toute information soumise dans le cadre du Concours est soumise à l'organisateur, et non à Instagram et Facebook et sera uniquement utilisée aux fins stipulées dans le règlement. Tous les participants dégagent entièrement Instagram et Facebook de toute responsabilité. Toute question, suggestion ou plainte au sujet du Concours doit être adressée à l'Organisateur, et non à Instagram et Facebook.
- 27) TERMINAISON.** Le Commanditaire se réserve le droit mettre fin à ce Concours en tout temps et sans encourir de responsabilité. Le Commanditaire n'assumera aucune responsabilité si, pour quelque raison que ce soit, ses sites web ne sont pas capables de fonctionner comme prévu, ou pour toute infection par un virus informatique, des bogues, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques, ou toute autre cause indépendante de la volonté du Commanditaire qui corrompt ou affecte l'administration, l'équité de la sécurité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Concours ou du matériel ou des logiciels informatiques de toute personne. Si le Concours devait être terminé avant la date d'expiration prévue, un avis sera affiché sur le site [www.alumacraft.com](http://www.alumacraft.com).
- 28) RÈGLEMENTS.** Ces règlements se retrouvent sur le site [https://alumacraft.com/About-Alumacraft.php?content=75th\\_official\\_rules](https://alumacraft.com/About-Alumacraft.php?content=75th_official_rules). Pour connaître le nom des Gagnants, envoyez une enveloppe timbrée et adressée à votre adresse, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le 30 juin 2021 : Bombardier Produits Récréatifs Inc, Concours 75<sup>e</sup> anniversaire d'Alumacraft voyage de pêche avec Jon Thelen, 565, de la Montagne, Valcourt, Quebec, J0E 2L0
- 29) NULS SI REPRODUITS.** Le matériel du Concours est automatiquement nul s'il est reproduit, mutilé, contrefait, modifié ou altéré de quelque manière que ce soit, s'il est obtenu par des canaux non autorisés



et illégitimes, ou s'il contient des erreurs d'impression, de production, typographiques, mécaniques ou autres. La responsabilité des pièces de jeu contenant des erreurs d'impression ou autres est limitée au remplacement par une autre pièce de jeu jusqu'à épuisement des stocks. Seul le nombre de Prix indiqué dans le Règlement officiel sera attribué.